



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 148 - SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

| | |
|---|---|
| Arrêté N °2013080-0006 - Arrêté portant délégation de signature de M. Didier PIERRON, directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à Mme Aurélie DAVID, commissaire aux ventes à Rennes. | 1 |
| Arrêté N °2013249-0023 - Arrêté portant délégation de signature de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à M.Christophe BOURQUIN, commissaire aux ventes de Lyon. | 4 |
| Arrêté N °2013249-0024 - Arrêté portant délégation de signature de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à Mme Karine CARPENE et à Mme Cécile MUGARD, inspectrices des Finances publiques. | 7 |

Direction régionale des affaires culturelles

| | |
|---|----|
| Arrêté N °2013255-0040 - Arrêté n °2013-075 portant subdélégation de signature en matière administrative | 9 |
| Arrêté N °2013255-0041 - Arrêté n °2013-076 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire | 13 |

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

| | |
|--|----|
| Arrêté N °2013182-0148 - Arrêté portant délégation de signature à Dominique BAC, Marie BOISSELET, Dominique LAGUNE, Caroline MONNET, Christine NGUYEN, Péggy BOUBOTTE, Brigitte SIRBEN, Alain MONTEL, Sna PHETDARA, Gisèle THEGARID, Isabelle SPINDLER, Michel SZCZEPKA, Dominique MILITON, Salem SALEMKOUR | 17 |
| Arrêté N °2013182-0149 - Arrêté portant délégation de signature à Isabelle MOLLE, Pierre VIGIER- BEAUBREUIL, Florence GLAZ, Annie GUEGAN | 19 |
| Arrêté N °2013244-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Fabienne AUFFRET, Aline BORHOVEN, Eric BOSJEAN, Pierre COCHET- WEINANDT, Christine DREYFUS- ARIZA, Franck DRICI, David GALARET, Daniel GIOVACCHINI, Marie- Colette GROS, Christophe HARMANT, Isabelle HARMEL, Laurent HENNEQUIN, Laurence HOAREAU, Philippe- Louis JEAN, Pierre LAFAGE, Daniel LE GAC, Christine MARTIN, Florence MATHON DIT RICHARD, Sylvie MEYNARD, Jacques MONGOLD, Isabelle MUSY, Aline OSSOWSKI, Odile PETIT, Johanna PICQUET, Karen PLISSONNIER,.... | 22 |
| Arrêté N °2013245-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Marie- Catherine PUCCINELLI, Isabelle NAVAGAS, Edouard GALLEGO, Erick LEFORT, Frédéric LARDEMEILLE, Pierre PACHARM | 30 |
| Arrêté N °2013245-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Michel LEFORT, directeur du Centre national éditique de Meyzieu | 39 |

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

| | |
|---|----|
| Décision - portant subdélégation de signature en matière administrative. | 41 |
|---|----|

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

| | |
|--|----|
| Arrêté N °2013197-0003 - ARRETE portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) | 54 |
| Arrêté N °2013197-0004 - ARRETE portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement. | 59 |



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013080-0006

**signé par Autres signataires
le 21 Mars 2013**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de M. Didier PIERRON, directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à Mme Aurélie DAVID, commissaire aux ventes à Rennes.



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1121-1 et suivants, L3211-17 et suivants ;

VU l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale de la comptabilité publique à déléguer sa signature en matière domaniale aux agents ayant vu au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M Didier PIERRON chargé de l'intérim de la direction nationale d'Interventions Domaniales avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article unique - Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DAVID, commissaire aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans les départements suivants : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72,

- ◆ **tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des allénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;**
- ◆ **tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;**

- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
 - les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;
 - l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
 - dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
 - accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
 - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (protection des ventes, gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 4000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
 - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
 - les dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes (province uniquement).

A Saint-Maurice, le 21 MARS 2013



Didier PIERRON

Copies :

- Délégué
- Dossier personnel du délégué
- Division pilotage et animation
- Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM)



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013249-0023

**signé par Autres signataires
le 06 Septembre 2013**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à M.Christophe BOURQUIN, commissaire aux ventes de Lyon.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur Intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1121-1 et suivants, L3211-17 et suivants ;

VU l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale de la comptabilité publique à déléguer sa signature en matière domaniale aux agents ayant vu au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2005 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M Didier PIERRON chargé de l'intérim de la direction nationale d'Interventions Domaniales avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article unique - Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BOURQUIN, commissaire aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans les départements suivants : 01-07-26-38-42-69-73-74,

- ♦ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ♦ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques,
 - les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;
 - l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, de l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
 - dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
 - accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ les résolutions de ventes pour non enlèvement et l'instruction des dossiers de sanctions ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
 - l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (protection des ventes, gardes meublés, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 4000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
 - les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
 - les dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes (province uniquement).

La présente délégation annule et remplace les délégations précédemment consenties et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région Île de France

A Saint-Maurice, le 06 SEP. 2013



Didier PIERRON

Copies :

- Délégué
- Dossier personnel du délégué
- Division pilotage et animation
- Comptable spécialisé du Domaine (GSDOM)



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013249-0024

**signé par Autres signataires
le 06 Septembre 2013**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales, à Mme Karine CARPENE et à Mme Cécile MUGARD, inspectrices des Finances publiques.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

■ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3211-17 et suivants ;

VU l'article R. 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale de la comptabilité publique à déléguer sa signature en matière domaniale aux agents ayant vu au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M Didier PIERRON chargé de l'intérim de la direction nationale d'Interventions Domaniales avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article unique - Délégation de signature est donnée à Mme Karine CARPENE et à Mme Cécilia MUGARD, inspectrices des Finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ♦ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ♦ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction,, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ♦ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ♦ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

La présente délégation annule et remplace les délégations précédemment consenties et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Copies :

- Délégués
- Dossier personnel des délégués
- Division réseau de vente
- Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM)

A Saint-Maurice, le 06 SEP. 2013

Didier PIERRON



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013255-0040

**signé par Autres signataires
le 12 Septembre 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-075 portant subdélégation de
signature en matière administrative



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-075
portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 mai 2013 portant nomination de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO en qualité de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013151-0001 du 31 mai 2013 portant délégation de signature à Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France en matière administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013151-0001 du 31 mai 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Véronique CHATENAY-DOLTO**, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Monsieur Jean-Pascal LANUIT**, directeur régional adjoint des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, directrice régionale des affaires culturelles, et de Monsieur Jean-Pascal LANUIT, directeur régional adjoint des affaires culturelles, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques, à l'effet de signer les correspondances, décisions, procès verbaux et arrêtés dans le cadre des procédures suivantes :

- protection du patrimoine mobilier et immobilier au titre des monuments historiques ;
- programmation et autorisation de travaux sur les objets mobiliers et les immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques ;
- contrôle scientifique et technique.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Bruno FOUCRAY**, chef du service régional de l'archéologie, à l'effet de signer les correspondances, notifications, arrêtés dans le cadre des procédures d'archéologie préventive, d'archéologie programmée et de propriété des vestiges archéologiques mobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FOUCRAY, chef du service régional de l'archéologie, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée à **Monsieur Hervé CORRIGES**, chef du service de la musique et de la danse, à l'effet de signer :

- les correspondances et diplômes dans le cadre de la procédure de délivrance du diplôme d'Etat de professeur de danse ;
- les notifications dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience ;
- les notifications pour l'attribution des bourses d'études sur critères sociaux.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à **Madame Isabelle du RANQUET**, chef du bureau des licences, à l'effet de signer les correspondances, les récépissés et les arrêtés relatifs à l'attribution, le refus et le retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

ARTICLE 6 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 12 SEP. 2013

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation


Véronique CHATENAY-DOLTO

Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 12 SEP. 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013255-0041

**signé par Autres signataires
le 12 Septembre 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-076 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-076
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 mai 2013 portant nomination de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO en qualité de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013151-0002 du 31 mai 2013 portant délégation de signature à Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013151-0002 du 31 mai 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Véronique CHATENAY-DOLTO**, délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire à **Monsieur Jean-Pascal LANUIT**, directeur régional adjoint des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHATENAY-DOLTO, directrice régionale des affaires culturelles, et de Monsieur Jean-Pascal LANUIT, directeur régional adjoint des affaires culturelles, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières d'ordonnancement secondaire à **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre du programme « Patrimoine » (n°175).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Cédric PICHOFF**, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224).

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric GENNARI**, chef du bureau des affaires financières, à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)

2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)

3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309)
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723)

Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre 6 du budget du Ministère de la culture et de la communication que lorsque le Préfet de la région d'Ile-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les contrats de bail.

ARTICLE 6 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 7 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 12 SEP. 2013

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation


Véronique CHATENAY-DOLTO

Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 12 SEP. 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0148

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Dominique BAC, Marie BOISSELET,
Dominique LAGUNE, Caroline MONNET,
Christine NGUYEN, Peggy BOUBOTTE,
Brigitte SIRBEN, Alain MONTEL, Sna
PHETDARA, Gisèle THEGARID, Isabelle
SPINDLER, Michel SZCZEPKA, Dominique
MILITON, Salem SALEMKOUR



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Sud
101 rue de Tolbiac
75630 PARIS cedex 13

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Sud,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAC Dominique
MONNET Caroline

BOISSELET Marie
NGUYEN Christine

LAGUNE Dominique

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUBOTTE Péggy
PHETDARA Sna
SZCZEPKA Michel

SIRBEN Brigitte
THEGARID Gisèle
MILITON Dominique

MONTEL Alain
SPINDLER Isabelle
SALEMKOUR Salem

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le responsable du centre des impôts fonciers,

Martial KAMINSKE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013182-0149

**signé par Autres signataires
le 01 Juillet 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Isabelle MOLLE, Pierre VIGIER-
BEAUBREUIL, Florence GLAZ, Annie
GUEGAN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de Recouvrement Spécialisé
de Paris Sud Ouest et DNVSF
13-15 rue du Général Beuret
75712 PARIS CEDEX 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MOLLE, Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion de service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion de service.

Article 3

En cas d'indisponibilité du chef de poste et des deux principaux adjoints désignés ci-dessus, délégation de signature est donnée à l'effet de signer, chacune dans leur secteur d'attribution, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, :

- 1°) les avis de mise en recouvrement ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs à l'administration et de gestion du service, ainsi qu'au recouvrement, y compris les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade |
|--------------------------|------------|
| Mme Florence Glaz | inspecteur |
| Mme Annie Guegan | Inspecteur |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS, et sera affiché dans les locaux du Pôle de Recouvrement Spécialisé de Paris Sud-Ouest-DNVSF

A Paris, le 1^{er} juillet 2013

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,



Pierre-Jean PONS
Chef de Service Comptable



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0002

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Fabienne AUFFRET, Aline BORHOVEN, Eric BOSJEAN, Pierre COCHET-WEINANDT, Christine DREYFUS- ARIZA, Franck DRICI, David GALARET, Daniel GIOVACCHINI, Marie- Colette GROS, Christophe HARMANT, Isabelle HARMEL, Laurent HENNEQUIN, Laurence HOAREAU, Philippe- Louis JEAN, Pierre LAFAGE, Daniel LE GAC, Christine MARTIN, Florence MATHON DIT RICHARD, Sylvie MEYNARD, Jacques MONGOLD, Isabelle MUSY, Aline OSSOWSKI, Odile PETIT, Johanna PICQUET, Karen PLISSONNIER,



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10 1 SEP. 2013

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances Publiques de classe exceptionnelle
Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;




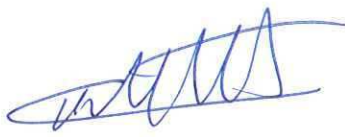



Vu le Décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M.Philippe PARINI, administrateur général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances Publiques d' Ile-de-France et du département de Paris ;

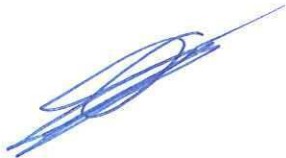



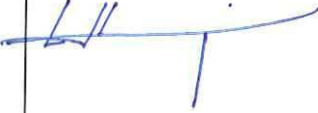

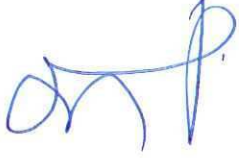



Vu la décision du directeur général des Finances Publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M.Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

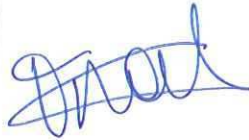



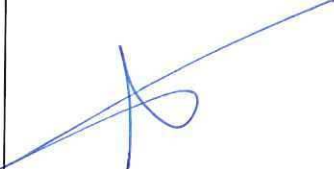


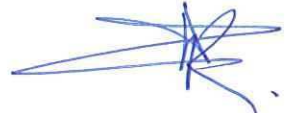
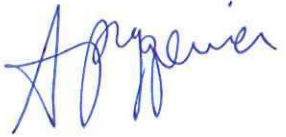
ARRETE

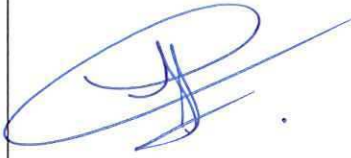
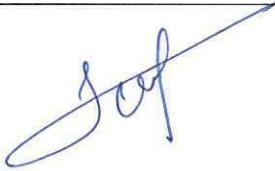



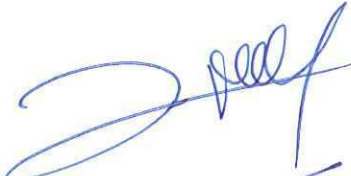
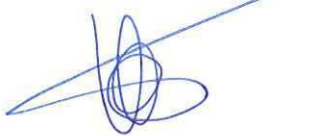


DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

| Nom Prénom Grade | Pouvoir | Signature |
|---|---|---|
| AUFFRET Fabienne Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| BORHOVEN Aline Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| BOSJEAN Eric Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| COCHET-WEINANDT Pierre Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| DREYFUS-ARIZA Christine Inspectrice Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| DRICI Franck Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| GALARET David Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |

| | | |
|---|---|---|
| GIOVACCHINI Daniel Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| GROS Marie-Colette Inspectrice Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| HARMANT Christophe Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| HARMEL Isabelle Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| HENNEQUIN Laurent Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| HOAREAU Laurence Inspectrice Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| JEAN Philippe-Louis Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| LAFAGE Pierre Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| LE GAC Daniel Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| MARTIN Christine Inspectrice Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |

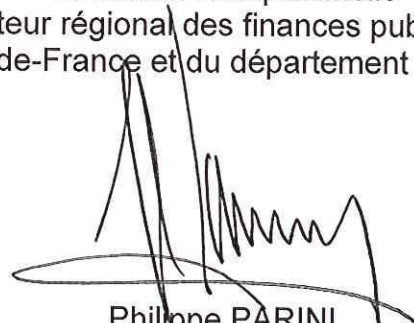
| | | |
|---|---|---|
| MATHON DIT RICHARD Florence Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| MEYNARD Sylvie Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| MONGOLD Jacques Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| MUSY Isabelle Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| OSSOWSKI Aline Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| PETIT Odile Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| PICQUET Johanna Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| PLISSONNIER Karen Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |
| PUYGRENIER Aude Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques | Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions |  |

| | | |
|--|--|---|
| <p>RAFFIER Philippe</p> <p>Inspecteur Auditeur des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>RAMON Dominique</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>REIGNIER Philippe</p> <p>Inspecteur Auditeur des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>SEROR Jean-Jacques</p> <p>Inspecteur Principal Auditeur des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>TERRAZAS-POZO Marie-Hélène</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>TETAUD Catherine</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>TOLLARI Marie-Josèphe</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>TROUSSIER Christine</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>VANHOLLEBECKE Jean-Marc</p> <p>Inspecteur Auditeur des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>VAUTHIER Marie-Anne</p> <p>Inspectrice Principale Auditrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |

| | | |
|--|--|---|
| <p>VIEAU Sophie Inspectrice des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |
| <p>WIRTZ Frédéric Inspecteur Auditeur des Finances Publiques</p> | <p>Reçoit délégation afin de signer toutes les affaires relevant de ses attributions</p> |  |

Les délégations précédemment consenties à Mme BROCHARD Sylvie, M.JASON Léopold, Mme JULHES Valérie, Mme LE JOLIF Christine, Mme ARNAUD-DESVIGNES Caroline, Mme BOCHNAKIAN Florence, Mme CANTORO Laurence et Mme MORIO Hélène sont supprimées.

L'Administrateur général des finances publiques
de classe exceptionnelle
Directeur régional des finances publiques
D'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0005

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 02 Septembre 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Marie-
Catherine PUCCINELLI, Isabelle
NAVAGAS, Edouard GALLEGO, Erick
LEFORT, Frédéric LARDEMELLE, Pierre
PACHARM



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2 septembre 2013

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°2-2013

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;


ARRETE



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL


DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Marie-Catherine PUCCINELLI, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable du Département Fiscalité Directe Locale et études financières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son département et celles relevant d'une autre division du pôle SPL en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du pôle SPL.




POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DIVISION REGION ET COLLECTIVITES DIVERSES

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir | Signature |
|--|--|---|
| <p>M^{me} Isabelle NAVAGAS Inspectrice des Finances Publiques Responsable du Service Établissements Interdépartementaux</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de relance ,les commandements et les mises en demeure et, dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuels et autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF), ▪ les bordereaux de situation, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 8.000 €, ▪ les états de poursuites extérieures, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 800 €, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les états de notification des oppositions et significations, ▪ les accusés de réception des ATD, les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ dans la limite de 15 000 €, les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement, les VGM et les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs. <p>Signer en cas d'empêchement de l'un des responsables de service de la Division Région et collectivités diverses les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |  |

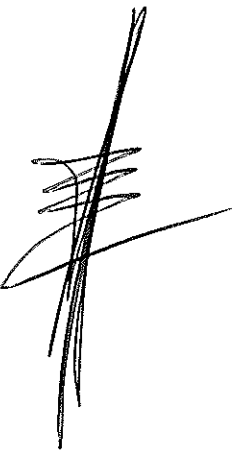
POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DIVISION DEPENSES DE PERSONNEL ET COMPTABILITE

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir | Signature |
|---|--|---|
| <p>M. Edouard GALLEGO Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Dépenses Locales de Personnel</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ les ordres de paiement,▪ les états de notification des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements. |  |


POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DIVISION DEPENSES DE PERSONNEL ET COMPTABILITE

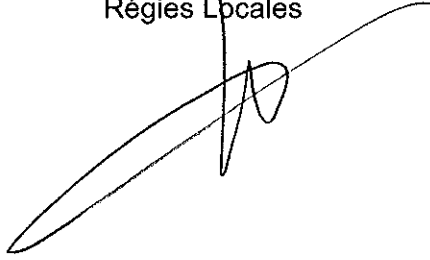
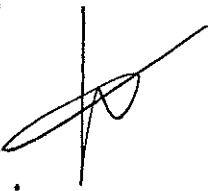
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir | Signature |
|---|--|--|
| <p>M. Erick LEFORT Inspecteur des Finances Publiques</p> <p>Responsable par intérim du Service Comptabilité Centralisation</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor et ordres de paiement, les VGM,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements,▪ les déclarations de recettes,▪ les déclarations de dépôt de chèques,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. |  |

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DIVISION DEPENSES DE PERSONNEL ET COMPTABILITE

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir | Signature |
|--|--|---|
| <p>M. Frédéric LARDEMELLE Contrôleur des Finances Publiques</p> <p>Adjoint du Service Comptabilité Centralisation</p> | <p>Signer en l'absence du Responsable de service " Comptabilité Centralisation " :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor et ordres de paiement, les VGM,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements,▪ les déclarations de recettes,▪ les déclarations de dépôt de chèques,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. |  |

DIVISION RECETTES DU SECTEUR LOCAL

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir | Signature |
|--|--|---|
| <p>M. Pierre PACHARM Inspecteur des Finances Publiques</p> <p>Responsable par intérim du Service Régies Locales</p>  | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs ; ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs dans la limite de 3 000 €. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Amiable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les extraits de titres de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum. <p>En l'absence du responsable du service Recouvrement Contentieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code de commerce. |  |

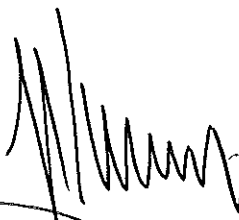
Les délégations précédemment consenties à :

- M. Philippe GABRIAGUES, Administrateur des Finances Publiques, directeur adjoint du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local ;
- M. Jean-François HADDOUCHE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable du Département Fiscalité Directe Locale et études financières ;
- Mme Dania CIALEC, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Dépenses locales de personnel ;
- Mme Alberte DELAPORTE, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Régies ;
- Mme Enissa GUEBLAOUI, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Recouvrement Contentieux ;
- Mme Muriel MESLEM, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Etablissements Interdépartementaux ;
- Mme Françoise SENAC, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Dépenses Ville de Paris ;
- M. David KAHN, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service Comptabilité centralisation.

sont supprimées à compter du 2 septembre 2013.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France
et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013245-0006

**signé par Autres signataires
le 02 Septembre 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Michel LEFORT, directeur du Centre national
éditique de Meyzieu

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2 septembre 2013

TRESORERIE DE PARIS AMENDES 2EME DIVISION
64-74 bd de Belleville - 75978 PARIS CEDEX 20

Accueil du public : 9h – 16h du lundi au vendredi
Accueil téléphonique : 9h – 16h du lundi au vendredi

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par le secrétariat

☎ : 01 58 70 11 42 - ☎ : 01 43 58 18 29

✉ : t075062@dgfip.finances.gouv.fr

Le responsable de la trésorerie de Paris
Amendes 2^{ème} division

A
Monsieur le Directeur Régional des
Finances Publiques d'Ile de France et du
département de Paris

Délégation de signature

Je soussigné, Patrice RUFIN, donne procuration à M. Michel LEFORT, directeur du Centre national éditique de Meyzieu, ès qualité, pour signer tous les documents édités pour mon compte dans le cadre de l'application AMD de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires.



Le Chef de poste

Patrice RUFIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le
directeur régional
le 13 Septembre 2013**

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature en matière
administrative.



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision DRIEA IF n° 2013-1-1135
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Ile-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code du patrimoine,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n°67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement,
- VU le décret n°67-279 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du service régional de l'équipement de la région parisienne,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, M. DAUBIGNY.
- VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013004-0017 du 4 janvier 2013 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature en matière administrative à Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, notamment son article 6,
- VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013053-0007 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n°2013086-0002 du 27 mars 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2013008-0004 du 8 janvier 2013 du préfet de Paris portant délégation à M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°13/PCAD/28 du 26 février 2013 modifiant l'arrêté n° 12/PCAD/120 du 26 février 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France pour la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2013119-0012 du 29 avril 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France pour la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2013-PREF-MC-061 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, pour la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2013-09 du 18 avril 2013 portant délégation de signature des actes administratifs à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-Saint-Denis n°13-1637 du 17 juin 2013 donnant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°2023/464 du 11 février 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 13-058 du 28 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 26 août 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU la décision DRIEA Idf n° 2013-1-107 du 30 janvier 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Décide :

ARTICLE 1er : Sous réserve des dispositions de l'article 16, subdélégation est donnée à M. Daniel BAZIN, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France, à M. Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement en région Ile-de-France, directeur des routes d'Ile de France, à M. Michel LAMALLE, ingénieur général des ponts, eaux et forêts, directeur adjoint « sécurité, transports, défense », chef du service sécurité des transports, et à Mme Véronique LEHIDEUX, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à M. Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris, dans la limite de ses attributions et pour tous les actes ou décisions ressortissant du périmètre du département de Paris.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BAZIN, de M. Eric TANAYS, de M. Michel LAMALLE et de Mme Véronique LEHIDEUX, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

Mme Marion BAUD, chargée de mission auprès du directeur, chef de projet " gares du Grand Paris" et chef de projet "Grand Paris " auprès de la direction ;

M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique ;

M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du cabinet ;

Mme Florence VILLARET, directrice du Centre support régional(CSR) ;

Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation ;

Mme Florence MACE, secrétaire générale ;

M. François DUBOIS, chef du service « aménagement » ;

M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports" ;

M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du service « connaissance, études et prospective » ;

M. Jean-François LATGER, chef du service « bâtiment durable et éco-construction » ;

M. Eric DEBARLE, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service de modernisation du réseau ;

Mme Marie-Christine PERRAIS, adjointe au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau ;

M. Gérard CANON, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau ;

M. Jean-Luc MICONI, chef de la mission qualité de la direction des routes d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, la subdélégation accordée à l'article 1er est exercée par M. Jean-Philippe LANET, son adjoint, par M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés, par M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers, par M. Moussa BELOUASSAA, son adjoint, par Messieurs Gérard LEBEL, René ALBERTI, Richard JANIAC, Jean-Baptiste PUIGGALI, Jean-Pierre OLIVE, chefs de bureau, et par Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux, et Guillaume GORGES son adjoint dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 5: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques CHEVALIER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Isabelle DELFINI, directrice de la communication.

ARTICLE 5: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques CHEVALIER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Isabelle DELFINI, directrice de la communication.

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe, M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué à la DIRIF, par Mme Bernadette FAURE-ALIBERT, secrétaire générale déléguée au CETE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, de Mme Catherine CLERC et de M. Antoine RAULIN, la subdélégation de signature est accordée à M. Jérémie SITBON à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie SITBON, à Mme Fabienne MUTEL, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE et de Mme Catherine CLERC, subdélégation de signature est accordée à Mme Frédérique TOUSSAINT à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau du conseil en ressources humaines et du bureau des effectifs et de la mobilité et du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MACE, subdélégation de signature est accordée à M. Charles TAMAZOUNT, responsable du Bureau du Conseil juridique et du contentieux pour signer, tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires.

Subdélégation est également accordée à M. Charles TAMAZOUNT, responsable du Bureau du Conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, à Madame Sylvie GAYRARD, responsable du Bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué à la DiRIF et à Mesdames Lætitia KARM-ROY, assistante en conseil juridique et contentieux, et Catherine PERNOIS, adjointe au responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

ARTICLE 7: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CLASSEN, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Yves LALIN, directeur adjoint de la de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 8: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Rosita DA CUNHA, responsable du CSR RH, Mme Arlette RENAUDIN adjointe au chef du pôle procédure au CSR, par M. Stéphane MEINIER responsable du pôle des personnels administratifs et techniques au CSR à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR RH.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Luc GOURAUD, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CPCM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Patrice LAPERGUE et Mme Virginie GOBERT, adjoints au responsable du CSRI, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR informatique.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Sophie LAFENETRE et M. Eric GALMOT, ses adjoints.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves LANDOUER, la subdélégation est accordée à M. Adrien KIPPELIN, son adjoint.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Julien EYMARD, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret et par M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Marc JAOUEN, adjoint au chef de service et responsable du département Qualité et Développement durable, par Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous bois et chef de l'antenne de Nanterre par intérim et par M. Raphaël DELAUNAY responsable par intérim de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-bois, par M. Thierry STROBEL, responsable de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim et par M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable de l'antenne de Créteil.

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Philippe JEROME, et Mme Nathalie ELTCHANINOFF ses adjoints.

ARTICLE 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service de modernisation du réseau (SMR), la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Sud-ouest et son adjoint, Éric SCHOENHENZ, ingénieur divisionnaire des mines ;
- ✓ M. Ghislain FRAMBOURT , ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de modernisation du réseau Est par intérim et son adjoint, Daniel DE MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- ✓ Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Nord-ouest ;
- ✓ M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, chef du département de modernisation des équipements et tunnels et son adjoint, Ivan ROCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- ✓ Mme Patricia RADJOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des affaires foncières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau (SIMEER), la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ Mme. Hélène KLICH, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie équipements et tunnels et son adjoint, Mohammed ABEDRABOU, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État ;
- ✓ M. Pierre PEYRAC, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- ✓ M. Christophe HUSSER, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Est, son adjoint, M. Nicolas BARASZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat et Olivier BARTOLI, ingénieur des ponts , des eaux et des forêts, chargé de mission auprès du chef du DIE ;
- ✓ M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Ouest ;
- ✓ M. Laurent ARTH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Sud-est et son adjoint, Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CANON, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service exploitation et de l'entretien du réseau (SEER) la subdélégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Didier CATTENOZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières ;
- ✓ M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de l'exploitation et des technologies ;
- ✓ M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers ;
- ✓ M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- ✓ M. Robert HANESSE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- ✓ M. Guillaume LAPIERRE , ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- ✓ M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LUCAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;

- ✓ Mme Diane DEHBI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative ;
- ✓ M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion de la route, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NAUDE, son adjoint M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- ✓ M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ses adjoints M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers et M. Florent DALLO, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MENOTTI, son adjoint, M. Antoine SERRANO, personnel non titulaire sous règlement intérieur national;
- ✓ M. Nicolas DAVID, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DAVID, son adjoint M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- ✓ M. Marc CROUZEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CROUZEL, son adjointe Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert HANESSE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- ✓ M. Hervé HUARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel de Champigny-sur-Marne et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé HUARD, ses adjoints M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative et de la route et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice POILVERT, son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- ✓ M. Hervé HUARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé HUARD, son adjoint, M. Michel JACQUET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national ;
- ✓ M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MALLET, son adjoint, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume LAPIERRE , ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ Mme Estelle DESARNAUD ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef de l'arrondissement des gestion et d'exploitation de la route SUD ;
- ✓ M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- ✓ M. Alix DREZET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) d'Arcueil par intérim jusqu'au 30/09/2013 et M. Boris PLOIX, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du PCTT d'Arcueil à compter du 01/10/2013 et en cas d'absence ou d'empêchement, les adjoints au chef du poste de trafic et tunnels M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Alix DREZET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- ✓ M. Jean-Jacques BENON, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay par intérim ;
- ✓ M. Jean-Jacques BENON, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Villabé ;
- ✓ M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord ;
- ✓ M. Guillaume BENNET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel (PCTT) de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume BENNET, ses adjoints M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers et, par intérim, M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers ;
- ✓ M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud CROLAIS, son adjoint, M. Macoumba NDOYE, technicien supérieur principal du développement durable ;
- ✓ M. Pierre BOUTELOUP, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BOUTELOUP, son adjoint, M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département exploitation et technologies, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- ✓ M. Éric LANDUREAU, ingénieur des travaux publics de l'État, et M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoints au chef du département exploitation et technologies ;
- ✓ M. Jérémie BUTON, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- ✓ M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint M. Thibault FAULCON, ingénieur des travaux publics de l'État.

ARTICLE 15 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN, la subdélégation accordée à l'article 2 est exercée par M. Olivier MOURAREAU chef du service urbanisme, environnement, prospective, par Mme Laurence CACHEUX, chef du service patrimoine, paysage et droit des sols et par Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux.

ARTICLE 16 : Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 1 à 15 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 3 à 15 : les correspondances avec les maires et les présidents de communauté d'agglomération ou de communauté de communes.

Sont également exclues des subdélégations accordées aux agents mentionnés aux articles 4 et 14, la signature des actes prévus au point C2 de l'article 1er de l'arrêté de délégation de signature du préfet de l'Essonne susvisé.

ARTICLE 17 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont également valables en cas d'intérim exercé par le subdélégué désigné par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.

ARTICLE 18 : La décision DRIEA 2013-1-765 du 27 juin 2013 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 19 : La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le **13 SEP. 2013**

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France



Jean-Claude RUYSSCHAERT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013197-0003

**signé par Autres signataires
le 16 Juillet 2013**

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

ARRETE n°2013-001 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent GOUDET, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative dans la limite de leurs compétences à

- **Monsieur Damien DUJARDIN-RIQUIER**, chef de la division de l'enseignement général et technologique, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement général et technologique pour lesquels le SIEC a compétence ;
- **Madame Alexandra ENGELBRECHT**, chef de la division des concours, pour tous actes et décisions relatifs aux concours pour lesquels le SIEC a compétence ;
- **Madame Gaëlle GUIBERT**, chef de la division de l'enseignement professionnel, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement professionnel pour lesquels le SIEC a compétence ;
- **Madame Marie-Cécile SOURZAC**, chef de la division de l'enseignement supérieur, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement supérieur pour lesquels le SIEC a compétence ;
- **Monsieur Jean-Luc ROCHAS**, chef du département financier ;
- **Madame Flavie BONDOIS**, chef de la division de la communication et de la qualité ;
- **Monsieur Alain GUIRAL**, chef de la division des systèmes d'information ;

- **Monsieur Pascal ACHE**, à compter du 19 août 2013, chef de la division de la réservation des salles et de la surveillance ;
- **Monsieur Florent NEZONDET**, chef du bureau de la logistique et du patrimoine ;
- **Monsieur Patrick HALLAIS**, chef du bureau des ressources humaines ;
- **Monsieur Denis CLAVEL**, chef du bureau de l'édition et de la logistique.

Article 2 :

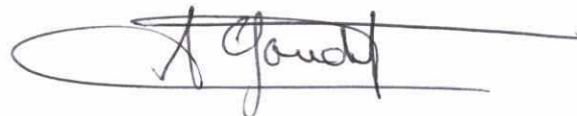
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2012-001 du 2 février 2012

Article 3 :

Le secrétaire général du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 16 juillet 2013

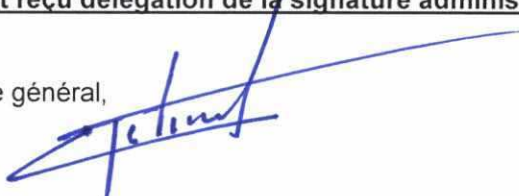
Vincent GOUDET



Directeur du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation de la signature administrative :

Monsieur Rodolphe DELMET, le secrétaire général,



Monsieur Damien DUJARDIN-RIQUIER, chef de la division de l'enseignement général et technologique, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement général et technologique pour lesquels le SIEC a compétence ;




Madame Alexandra ENGELBRECHT, chef de la division des concours, pour tous actes et décisions relatifs aux concours pour lesquels le SIEC a compétence ;



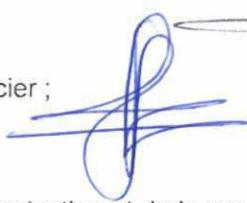
Madame Gaëlle GUIBERT, chef de la division de l'enseignement professionnel, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement professionnel pour lesquels le SIEC a compétence ;



Madame Marie-Cécile SOURZAC, chef de la division de l'enseignement supérieur, pour tous actes et décisions relatifs à l'enseignement supérieur pour lesquels le SIEC a compétence ;



Monsieur Jean-Luc ROCHAS, chef du département financier ;




Madame Flavie BONDOIS, chef de la division de la communication et de la qualité ;




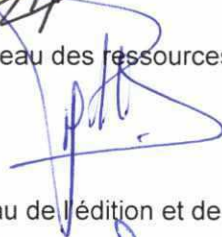
Monsieur Alain GUIRAL, chef de la division des systèmes d'information ;



Monsieur Pascal ACHE, à compter du 19 août 2013 chef de la division de la réservation des salles et de la surveillance ;


Monsieur Florent NEZONDET, chef du bureau de la logistique et du patrimoine ;


Monsieur Patrick HALLAIS, chef du bureau des ressources humaines ;


Monsieur Denis CLAVEL, chef du bureau de l'édition et de la logistique.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013197-0004

**signé par Autres signataires
le 16 Juillet 2013**

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE n°2013-002-ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le code des Marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2013144-0001 du 24 mai 2013 portant délégation de signature à monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent GOUDET, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Monsieur Rodolphe DELMET, Secrétaire Général, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC.

Article 2:

Dans la cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 309, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

- **Monsieur Jean-Luc ROCHAS**, chef du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes ;

- **Madame Elodie PENHOAT**, responsable du pôle « achats public », responsable des achats, des engagements juridiques de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, acheteur ;
- **Madame Aurélie VERDIER**, gestionnaire du pôle achats publics, gestionnaire des engagements juridiques de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, acheteur ;
- **Madame Christelle DOUAÏKA**, responsable du pôle hors titre 2, certificateur du service fait, responsable des engagements juridiques; responsable des demandes de paiement ;
- **Monsieur Ugo TRUFFERT**, gestionnaire du pôle hors titre-2, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement ;
- **Madame Vélina KERANOVA**, gestionnaire du pôle hors titre-2, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement ;
- **Madame Anissa BOURAS**, gestionnaire du pôle hors titre-2, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement ;
- **Monsieur Maurice GERART**, régisseur de recettes, responsable des recettes et gestionnaire de la liquidation des recettes.

Article 3 :

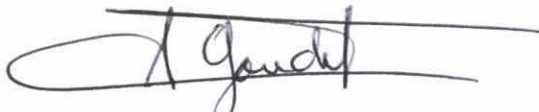
Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés n°2012-001 du 8 février 2012 et n°2012-002 du 20 novembre 2012.

Article 4 :

Le directeur et le secrétaire général du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 16 juillet 2013

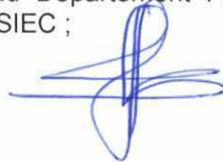
Pour le préfet de la région Île-de-France,
et par délégation,



Vincent GOUDET
Directeur du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- **Monsieur Jean-Luc ROCHAS**, chef du Département Financier, pour tous les actes et décisions concernant les affaires financières du SIEC ;



- **Madame Elodie PENHOAT**, responsable du pôle « achats public » ;



- **Madame Aurélie VERDIER**, gestionnaire pôle « achats publics » ;



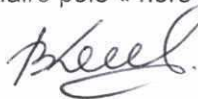
- **Madame Christelle DOUAÏKA**, responsable du pôle « hors titre 2 » ;



- **Monsieur Ugo TRUFFERT**, gestionnaire pôle « hors titre 2 » ;



- **Madame Vélina KERANOVA**, gestionnaire pôle « hors titre 2 » ;



- **Madame Anissa BOURAS**, gestionnaire pôle « hors titre 2 » ;



- **Monsieur Maurice GERART**, régisseur de recettes.

